



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

troubles du sommeil

Question écrite n° 90325

Texte de la question

Alors que le manque de sommeil et les différentes pathologies du sommeil ont un impact avéré sur l'absentéisme, le niveau de la performance au travail et la consommation de psychotropes M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la santé et des solidarités quelles mesures il compte prendre afin de favoriser la recherche fondamentale et clinique sur ce sujet ainsi que l'éducation au sommeil.

Texte de la réponse

Les troubles du sommeil concernent, en France, environ 15 % de la population générale. La nosologie médicale distingue deux grandes classes de dérèglement du sommeil : les dyssomnies, qui sont des perturbations de la qualité, de la quantité ou des horaires du sommeil (insomnies, hypersomnies, syndrome d'apnée du sommeil, narcolepsie, syndrome des jambes sans repos, troubles circadiens...) et les parasomnies, qui sont des phénomènes anormaux survenant au cours du sommeil (somnambulisme, cauchemars, terreurs nocturnes...). L'étude de ces pathologies est confiée aux réseaux de l'INSERM et du CNRS dont les unités chargées du sommeil sont à l'origine de la Société française de recherche et de médecine du sommeil. Cette dernière mène des travaux en lien avec la Société française de chronobiologie, la Société de pneumologie de langue française et la Société européenne de recherche sur le sommeil. En parallèle à ces équipes de chercheurs, coexistent en France de nombreuses associations de malades telles que l'association Sommeil et santé, l'Association française de narcolepsie-cataplexie et d'hypersomnie, l'association Stop apnée du sommeil, l'Association pour la prévention du handicap dû aux troubles du sommeil à l'origine de l'Institut sommeil et vigilance dont les objectifs sont de promouvoir des informations sur les troubles du sommeil, à l'instar de leur sixième Journée nationale du sommeil qui s'est déroulée en mars 2006. En matière de dépistage et de prise en charge, quarantes centres du sommeil sont à la disposition de la population sur tout le territoire national et un réseau spécialisé centré sur l'Ile-de-France, le réseau Morphée, coordonne les professionnels de santé autour des personnes malades. En matière d'information et de prévention, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé édite de nombreux documents en collaboration avec le ministère de la santé et le ministère de l'éducation nationale, qui sont mis à la disposition du grand public par le biais des comités départementaux d'éducation pour la santé.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90325

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3286

Réponse publiée le : 12 septembre 2006, page 9657